

OBJET : Signature d'une convention avec l'association Cultures du Cœur.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire-Adjoint chargé des affaires culturelles,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de signer la convention avec l'association Cultures du Cœur pour faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers s'étant abstenus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

autorise le Maire à signer la convention avec l'association Cultures du Cœur.

Le Maire.